

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
12 DÉCEMBRE 2022**

OBJET : [4R5-07] - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

1 annexe consultable en fin de document.

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Lors de la dernière assemblée, les orientations budgétaires 2023 ont été débattues. Ces orientations confirment, malgré un contexte global difficile pour l'année 2023, l'ambition de mobiliser les capacités d'investissement du Département tout en poursuivant les actions au service des solidarités humaines et territoriales.

La préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte budgétaire marqué par une hausse des recettes de fonctionnement de +4,9 % portées par la dynamique de plusieurs recettes d'importance (part de TVA nationale en remplacement de la taxe foncière, TSCA...).

Dans le même temps, il est anticipé une recette de DMTO de 88 M€, certes en recul par rapport à la recette 2021 (110 M€) et à celle anticipée pour 2022, mais demeurant à un niveau moyen important. Globalement il convient de noter la bonne tenue des recettes.

On mentionne également la perte de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) désormais actée sur 2023-2024, le Département se verra doter en remplacement d'une nouvelle part de TVA nationale accentuant encore la sensibilité des recettes de fonctionnement à une conjoncture toujours plus incertaine.

En parallèle on note toutefois que la croissance des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de solidarité, se poursuit et atteint + 4,5 %. La contrainte du respect d'une évolution limitée des dépenses à +3,8 % telle que le Gouvernement le prévoit dans le projet de loi de finances pour 2023 impliquera une attention particulière durant l'année 2023.

La capacité d'autofinancement de la Collectivité se renforce mais demeure insuffisante pour couvrir la charge d'amortissements, dès lors il sera renouvelé sur cet exercice la mise en place de la neutralisation des amortissements des bâtiments scolaires et administratifs et des subventions d'équipements versées pour une somme de 29 M€ au maximum.

Malgré la conjonction de contraintes et d'incertitudes, le Département s'engage à encore mieux accompagner les Drômois et à développer un service public de qualité dans les territoires.

De plus le budget 2023 poursuit la montée en puissance des investissements, les réalisations devenant concrètes après les phases d'études et de préparation.

Pour 2023, le Département respecte ses engagements en :

◌ poursuivant ses actions de proximité et de solidarité envers les territoires et les personnes les plus fragilisées (aide sociale à l'enfance, personnes âgées, personnes handicapées ...).

◌ poursuivant la montée en puissance de ses investissements afin de réaliser des équipements structurants pour l'avenir du territoire (équipements routiers, collèges, équipements sportifs et culturels...)

Le Budget Primitif proposé s'élève à 819 100 000 € en mouvements réels et se présente ainsi par section :

	DEPENSES		RECETTE
	AP/AE	CP	
FONCTIONNEMENT	103 061 304	585 200 000	630 300 000
INVESTISSEMENT	132 760 596	233 900 000	188 800 000
dont emprunt revolving		32 000 000	32 000 000
TOTAL		819 100 000	819 100 000

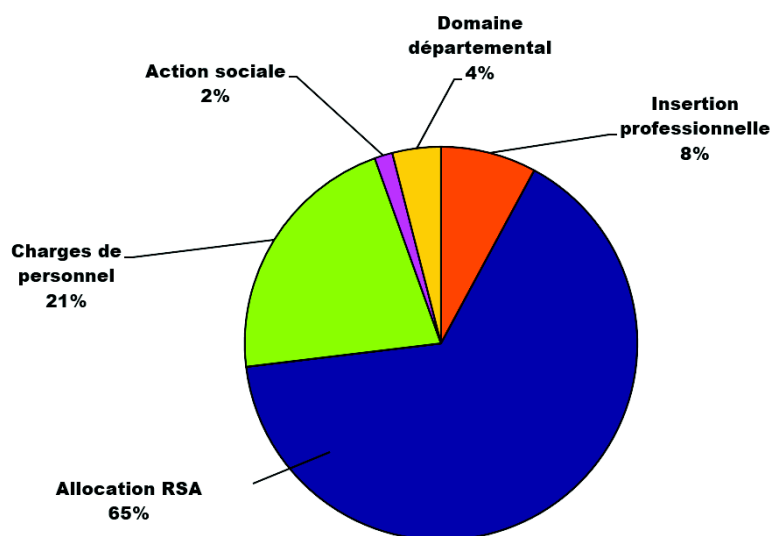
PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF PAR POLITIQUE

Le budget départemental se décline en 15 politiques (cf annexe « présentation synthétique des politiques sectorielles départementales»). Les charges de personnel et celles relatives aux bâtiments départementaux sont réparties par politique départementale afin de disposer d'une vision exhaustive du budget consacrée à une politique.

Il est proposé que le vote du budget principal intervienne par chapitre.

1) ACTION SOCIALE, INSERTION

Budget consacré à l'ACTION SOCIALE, INSERTION - BP 2023



en M€

DEPENSES

	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	8,15	101,76
INVESTISSEMENT	0,75	4,23

RECETTES

	CP
FONCTIONNEMENT	3,92
INVESTISSEMENT	0,50

Dans le cadre de cette politique, le Département est chargé outre du versement du RSA, de la mise en œuvre des actions d'insertion professionnelle concernant les bénéficiaires du RSA et de dispositifs favorisant la cohésion sociale et le soutien aux personnes en difficulté.

Depuis 2014, le Département s'est vu confier par l'État la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) permettant le cofinancement d'actions visant l'accès à l'emploi des allocataires du RSA (3 240 000 € CP) et en recettes de 2 000 000 €).

LES ALLOCATIONS

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Principal poste de dépense, les allocations pour 2023 sont estimées à 69 M€. Cette estimation s'appuie sur une augmentation de l'allocation forfaitaire avec une revalorisation annuelle de 1 % en avril qui se trouve compensée par la baisse des bénéficiaires, une démarche accrue de contrôle des droits au RSA et de lutte contre la fraude.

Il est toutefois précisé que la dépense d'allocations est en baisse par rapport au budget 2022 mais supérieure à la prévision de réalisation finale pour l'année 2022.

Le recouvrement des indus RSA représente pour 2023 une recette prévisionnelle de 1 000 000 €.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département est chargé de la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle concernant les bénéficiaires du RSA. Ces dispositifs sont regroupés au sein du nouveau parcours d'insertion. Ce nouveau plan privilégie l'insertion par l'activité avec un accompagnement complet et personnalisé des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté.

Ces dispositifs comprennent les contrats uniques d'insertion du secteur marchand et non marchand (360 000 €), les contrats à durée déterminée d'insertion (1 120 000 €). Le Département confie la gestion financière de ces aides à l'Agence de Services et de Paiement et apporte son soutien aux ateliers et chantiers d'insertion (300 000 € / AE 390 000 €). Le Département finance diverses actions visant à favoriser une insertion rapide vers l'emploi (720 000 € / AE 1 150 000 €).

Au total, le financement des actions de soutien à l'insertion professionnelle représente un budget de 2 650 000 €.

Comme depuis 2019, les allocataires du RSA en démarche d'insertion âgés entre 18 et 25 ans pourront en 2023, bénéficier d'une allocation d'insertion sous la forme d'un pack retour à l'emploi (250 000 €). Il s'agit de financer un projet professionnel. Ce programme est en adéquation avec les objectifs du nouveau parcours insertion et le Plan Départemental de l'Insertion vers l'Emploi – PDIE. Rentre dans cet objectif, les expérimentations de zéro chômeur de longue durée sur les territoires (250 000 €).

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

L'accompagnement des publics est financé à hauteur de 1 780 000 € (**AE 4 636 000 €**) dont 740 000 € (AE 2 675 000 €) dans le cadre du financement de prestations pour l'accompagnement pré-professionnel des bénéficiaires du RSA et 840 000 € (**AE 1 925 000 €**) pour l'accompagnement de publics spécifiques (gens du voyage, TNS, artistes, agriculteurs en difficulté).

Le Département est également chargé de la mise en œuvre de Plan Pauvreté adopté par l'Assemblée départementale le 24 juin 2019, ainsi diverses actions sont financées avec l'objectif de réduire la pauvreté et les exclusions ; il va se poursuivre jusqu'en juin 2023 dans l'attente d'un nouveau développement :

→ 413 882 € dépenses en fonctionnement (**AE de 413 882 €**) dont 170 882 € pour le financement de postes, 66 000 € de participations à des structures d'insertion, 75 000 € pour l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE, 32 000 € de frais de formation des travailleurs sociaux, 70 000 € pour les démarches administratives (recette prévisionnelle de 900 000 € issue de l'aide de l'État).

L'ACTION SOCIALE

Les dispositifs visent à une cohésion sociale et au soutien des personnes en difficulté : diverses mesures telles que l'assistance aux démarches administratives ou d'accompagnement dans la gestion des prestations sociales.

Le Département apporte également son soutien financier aux partenaires œuvrant en complémentarité de l'action sociale départementale ainsi qu'aux personnes en situation de grande précarité par le versement de secours.

Globalement les dépenses s'élèvent 1 563 003 € en CP pour 2023.

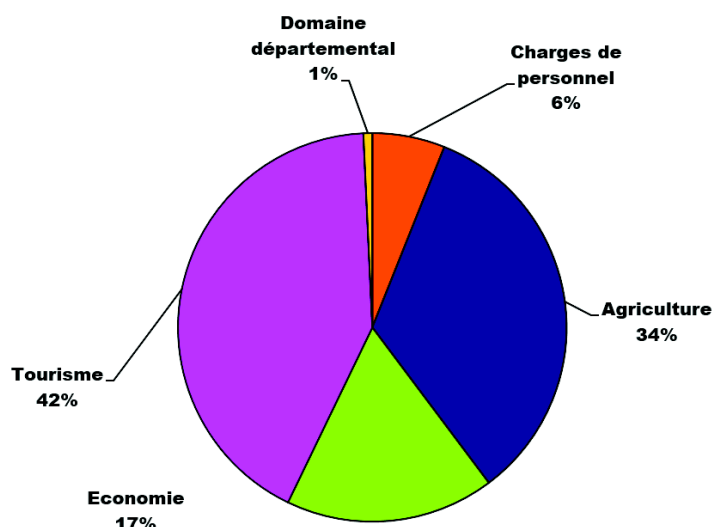
AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR DES SOLIDARITÉS

Une AP de 300 000 € (150 000 € CP) est inscrite pour la remise à niveau du pôle social de Crest. De plus, la programmation de divers travaux nécessitent l'inscription de 3 249 945 € de CP dont 2,4 M€ pour la Maison des Solidarités de Romans, 1 M€ pour la réhabilitation du site Enedis. Enfin, 826 552 € de CP (AP de 450 000 €) sont inscrits pour des travaux de grosses réparations.

Des recettes à hauteur de 500 000 € sont attendues avec la participation de la CCAS pour le pôle social de Romans.

2) ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Budget consacré à l'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE du TERRITOIRE - BP 2023



en M€

DEPENSES

AP/AE

CP

FONCTIONNEMENT 5,54 7,57

INVESTISSEMENT 15,59 12,06

RECETTES

CP

FONCTIONNEMENT 0,70

INVESTISSEMENT 1,15

L'AGRICULTURE

Le département de la Drôme mène une politique solidaire et volontaire pour accompagner les agriculteurs et le développement rural.

En Fonctionnement, les principales actions sont les suivantes :

- L'accompagnement des projets de développement agricole :
 - Soutien aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et aux manifestations (AE/CP 627 670 €). En 2023, le Département poursuivra son soutien auprès des Organisations Professionnelles Agricoles dont la Chambre agriculture, le Centre Régional de la Protection Forestière pour le plan Bois et financera des actions dans le cadre de l'agritourisme, l'arboriculture, les circuits courts, le bio, les PPAM...
 - Nouveau Plan Bois 2023-2028 : AE 1M€ / CP 159 230 € et solde du précédent plan 2018 - 2022 : CP 50 500 €.
 - Participation à l'organisation du salon Tech&Bio : CP 55 000 €.
- L'aide aux exploitants agricoles et filières : poursuite du financement d'une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) en faveur de groupements pastoraux drômois, audit à destination des agriculteurs en difficulté et poursuite des actions liées aux dégâts suite à l'épisode de gel 2021 (AE 125 000 € / CP 80 000€).
- La prophylaxie animale :

Dans le cadre de son soutien à l'élevage drômois (ruminants et abeilles), le Département finance des moyens médicaux afin d'empêcher l'apparition et l'aggravation de maladies. Ces actions sont renforcées depuis 2021 avec le dépistage obligatoire de la BVD (Diarrhée virale bovine) pour l'ensemble des veaux ; celles-ci sont coordonnées par le Groupement de Défense sanitaire du Cheptel Drômois (AE 257 000 € / CP 269 675 €).

Un plan de veille sanitaire à hauteur de 60 425 € (AE de 55 500 €) est prévu pour des actions d'épidémiologie-surveillance en santé animale et pour l'animation et le déploiement des plans de prophylaxie et de lutte subventionnés.
- La promotion du territoire, valorisation et sensibilisation à l'économie agricole : AE de 80 000 € / 197 500 € CP 2023 pour le financement d'actions éducatives et de sensibilisation sur l'agriculture biologique et les « circuits courts », ainsi que des salons dont le salon de

l'Agriculture.

En investissement, l'action départementale s'articule principalement autour des axes suivants :

- **L'aménagement foncier** : CP 322 500 €. Ce secteur demeure de la compétence obligatoire du Département. Les principales opérations concernent les communes d'Anneyron, Saillans, Alixan, Granges lès Beaumont ainsi que les communes impactées par la mise en œuvre des Échanges et Cessions d'Immeubles Ruraux (ECIR) de Chamaloc et de Grâne (il s'agit d'anciennes opérations ; aucune nouvelle opération sur 2023).
- **Les aides aux exploitants agricoles et aux filières Agroalimentaires et Bois**
Aides départementales aux organisations de production et aux exploitants agricoles visent à moderniser ou améliorer l'équipement nécessaire à la production/transformation et au stockage ou à la commercialisation de leurs produits (**AP 2 065 000 € / CP 2 258 995 €**). A ceci s'ajoutent des aides pour un montant de 52 394 € dans le cadre des dégâts de grêle.

La loi NOTRe confirme le rôle du Département dans le soutien aux entreprises agroalimentaires et celles de la filière forêt-bois, en complément des fonds régionaux et européens d'où l'inscription de trois enveloppes :

- **AP de 500 000 € / CP 1 230 000 €** pour le soutien aux industries agroalimentaires
 - 470 000 € CP pour le plan Bois 2018 – 2022 ;
 - AP de 3 000 000 € / CP 400 000 € pour le nouveau plan Bois 2023-2028
- **Les aides aux infrastructures d'irrigation** : CP 383 350 € correspondant au financement de projets d'irrigation collectifs ou individuels dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (Programme de Développement Rural Rhône-Alpes – Crédits FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural)).

L'ÉCONOMIE

Au BP 2023, les aides **en fonctionnement** se concentrent autour de :

- **La promotion du territoire** : financement d'événements et salons : Natexpo, MIF Bio & Days...), subvention à Fab'T et actions de promotion de l'emploi (AE 300 000 € / CP 229 000 €).
- **Le partenariat avec les acteurs du territoire** : 31 000 € d'aides aux dispositifs locaux d'accompagnement (études DLA) dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et 185 000 € (**AE de 656 000 €**) en lien avec le projet alimentaire territorial (PAT) déposé dans le cadre de l'appel à projet national (PNA).
- **La valorisation et sensibilisation à l'emploi et l'entrepreneuriat** **AE 393 725 € / CP 583 000 €** : pour le financement d'actions éducatives et de sensibilisation, accompagnement des travailleurs non salariés éloignés de l'emploi (plates-formes initiatives), actions de parrainage et appels à projet. A noter, dans le cadre du conventionnement SPIE, il est prévu une recette provenant de l'État de 200 000 €.
- **Les autres actions** : 48 000 € (cotisations à des réseaux, démarches d'accompagnement).

En investissement, les aides pointent sur des axes d'intervention autorisés par la loi NOTRe et reflètent une politique volontariste en faveur du développement économique. Il s'agit notamment :

- **Les aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec les EPCI et les SIAE Structures d'Insertion par l'Activité Économique (mise en œuvre du nouveau règlement de soutien SIAE)** : **AP 850 000 €** et CP 877 686 € pour soutenir les projets d'investissement immobilier des entreprises avec une bonification en fonction de la qualité environnementale du projet.

- **Le foncier immobilier économique** : **AP 300 000 €** et CP 450 000 € c'est un dispositif dans le cadre de la solidarité territoriale visant à cofinancer les projets d'aménagement économique portés par les EPCI drômois (projets d'investissement portant sur des zones ou pépinières d'activités).
- **Le soutien aux équipements structurants** : **100 000 € AP/CP** pour les travaux de l'aéroport de Valence Chabeuil.
- **L'économie solidaire de proximité** : **AP 950 000 €** et CP 910 000 €, il s'agit de plusieurs actions ayant pour objectif de soutenir les initiatives porteuses d'emplois, de développement économique local et d'innovation sociale et concourant à la solidarité grâce à l'inclusion des publics cibles que sont notamment les bénéficiaires du RSA, les personnes handicapées, les jeunes en insertion socio-professionnelle...
A noter, dans le cadre du conventionnement SPIE, il est prévu une recette provenant de l'État de 35 000 €.

LE TOURISME

- **Budget tourisme** :

Fonctionnement : 1 978 362 € de CP

L'Agence de Développement Touristique est chargée de la mise en œuvre de la stratégie tourisme, la subvention départementale pour 2023 s'élève à 1 678 362 € CP (**1 878 362 € AE**). Les autres volets concernent principalement les aides aux établissements publics de coopération intercommunale (AE 296 720 € / CP 160 000 €) et le soutien à certaines associations et partenaires (80 000 €).

Il convient de noter qu'une somme de 60 000 € vient s'ajouter pour le projet « Routes Sublimes ».

Investissement :

Les aides pour les hébergements touristiques 80 000 € et des aides à la promotion et animation des EPCI et offices de tourisme pour 150 000 € AP / 110 000 € CP.

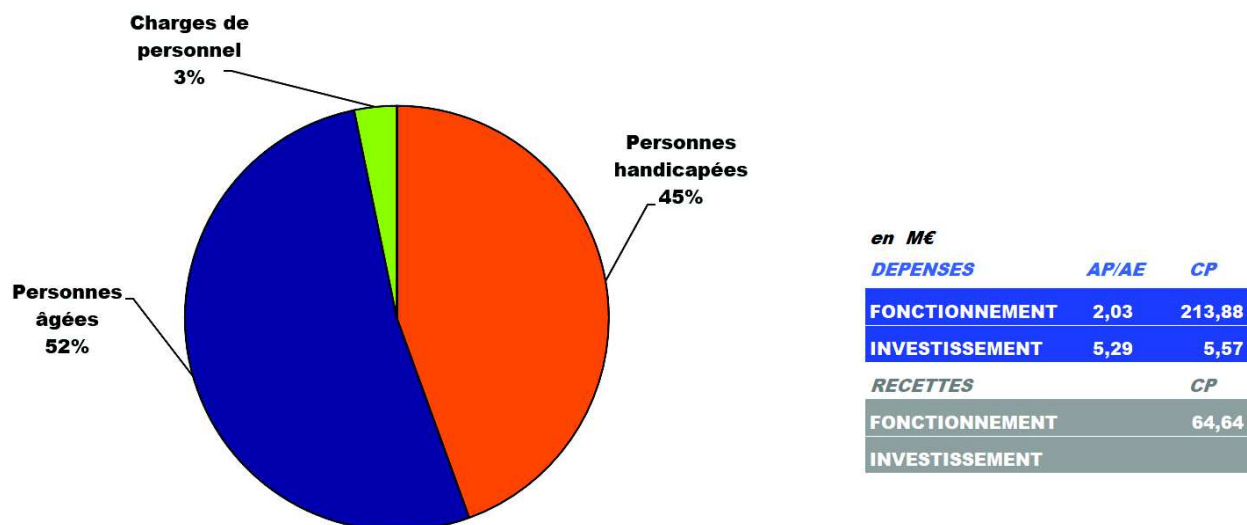
La promotion des sites touristiques de la Drôme « Routes sublimes du Vercors » : 3 500 000 € AP / 2 738 000 € CP (1 112 904 € de recette : 225 603 € provenant de la Région et 887 301 € provenant de l'Etat).

- **Budget stations** :

La subvention proposée pour l'EPIC Stations s'élève à 1 830 000 € en fonctionnement (à noter qu'une recette est attendue correspondant au remboursement des personnels mis à disposition de l'EPIC). Une augmentation de 280 000 € est donc demandée par rapport au BP 2022 afin de faire face aux hausses de charges subies. Au niveau de l'investissement, il est proposé la mise en œuvre d'un plan stratégique des stations pour 4 175 000 € AP / 1 215 000 € CP et l'inscription de 457 122 € CP pour études, travaux et réparations sur AP antérieures.

3) AUTONOMIE

Budget consacré à l'AUTONOMIE – BP 2023



Les compétences départementales en matière d'autonomie répondent aux orientations définies par le schéma départemental des solidarités : favoriser l'exercice des droits fondamentaux des personnes, répondre à la diversité des situations et projets de vie, accompagner les acteurs dans une amélioration continue de leurs prestations.

Avec la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le Département a été conforté comme chef de file des politiques liées à l'autonomie. Il s'est vu confié la présidence de la conférence des financeurs qui coordonne tous les acteurs et financeurs des actions de prévention de perte d'autonomie et la mise en œuvre du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Afin de remplir au mieux ses missions et de simplifier les démarches des usagers, le Département a créé la Maison Départementale de l'autonomie dont le budget est décliné en deux secteurs « personnes handicapées » et « personnes âgées ».

Outre les dépenses de personnel et de l'aide sociale aux adultes, les dépenses concernent la prise en charge des personnes handicapées et aux personnes âgées. Le budget 2023 prend en compte la revalorisation des salaires des personnels des services d'aide à domicile, le financement des revalorisations des professionnels dites « mesures SEGUR », la revalorisation indexée sur l'inflation et la mise en place de la réforme du financement des SAAD avec l'instauration des CPOM pour « une dotation complémentaire ».

LES PERSONNES HANDICAPÉES

FONCTIONNEMENT

Le budget consacré aux personnes handicapées est de 96 558 556 € et se décline en quatre axes :

- **Maintien et accompagnement à domicile** : 34 734 434 €.

Les principales dépenses concernent : les allocations individuelles (Prestation de Compensation du Handicap et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) 31 118 704 € et les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et Médico-Social 3 165 730 €. A noter la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) dans le cadre de l'Habitat Inclusif (150 000 €).

Le Département participe au fonds de compensation du handicap, au financement de la

fédération SOLIHA (solidaires pour l'habitat) dont l'action porte sur l'adaptation des logements et au financement de divers organismes médico-sociaux (France Alzheimer).

- **Frais de séjour en établissement et alternatives à l'hébergement** : 57 590 833 €.

Cela correspond aux frais de séjour dans les établissements et les services d'hébergement pour 54 978 833 €, les alternatives à l'hébergement avec les foyers de jour et l'accueil familial pour 2 612 000 € (incluant le soutien financier aux Établissements et Services d'Aide par le Travail pour 300 000 €).

Globalement ce poste budgétaire est en hausse du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du coût plus élevé des prises en charge suivant les diverses revalorisations mises en oeuvre.

- **Transports scolaires des élèves handicapés** : 2 605 779 €. Il s'agit de la seule compétence transport demeurée au Département depuis la loi NOTRe de 2015, avec une croissance régulière des bénéficiaires.
- **Soutien à des dispositifs** : 1 627 510 €. Il s'agit principalement de la participation de la CNSA aux frais de fonctionnement des MDPH (648 330 €) et de celle du Département (737 180 €).

Les recettes s'élèvent globalement à 18 157 121 € dont la participation CNSA aux dépenses PCH (8 694 941 €) et aux frais de fonctionnement de la MDPH (737 180 €), la récupération des ressources des personnes placées (5 800 000 €), participations SEGUR (1 700 000 €), participation de l'État pour Habitat inclusif (120 000 €), les recouvrements sur successions (900 000 €), recouvrement des indus PCH (100 000 €) et le remboursement de frais par d'autres départements (100 000 €).

LES PERSONNES ÂGÉES

FONCTIONNEMENT

Le budget consacré aux personnes âgées s'élève à 109 750 613 € en fonctionnement.

- Financement d'actions pour favoriser **le maintien à domicile** (52 440 604 €). L'APA à domicile est de 51 583 354 € en progression en 2023 pour tenir compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de l'impact de la réforme du financement des SAAD qui se poursuit en 2023 et de la mise en place de la dotation complémentaire. Les autres dépenses liées au maintien à domicile (frais d'aide ménagère et de repas, prise en charge des mutuelles, subventions aux clubs de personnes âgées, participation à SOLIHA) s'élèvent à 857 250 €.
- Les **alternatives à l'hébergement** s'établissent à 1 187 200 € et concernent l'accueil familial des personnes âgées.
- Prise en charge des **frais d'hébergement** (54 928 499 €). L'APA en établissement (23 591 700 €) reste quasi stable. L'hébergement s'établit globalement à 31 336 799 € et intègre la participation à VIA TRAJECTOIRE pour la mise en place de la dématérialisation de l'entrée en établissement. De même, sont inclus les crédits visant à financer des mesures nouvelles pour soutenir les établissements en difficultés ou avec des projets de reconstruction.
- **Prévention de la perte d'autonomie** : 1 194 310 € (recette équivalente). Il s'agit des crédits pour la conférence des financeurs. La CNSA attribue deux concours : l'un pour une somme de 200 000 € destiné aux établissements pour leurs missions de prévention, l'autre pour 994 310 € pour les aides au titre de l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles, le développement des actions collectives de prévention.

Comme précisé précédemment, certaines de ces dépenses font l'objet de recettes équivalentes (conférence des financeurs), les autres prévisions de recettes sont constituées de la participation

CNSA au titre de l'APA (28 364 437 €) et pour les associations d'aide à domicile (450 000 €), de la récupération de ressources sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (10 500 000 €) et sur les obligés alimentaires (1 300 000 €), du recouvrement au titre des successions (3 300 000 €) et des recouvrement d'indus (205 000 €).

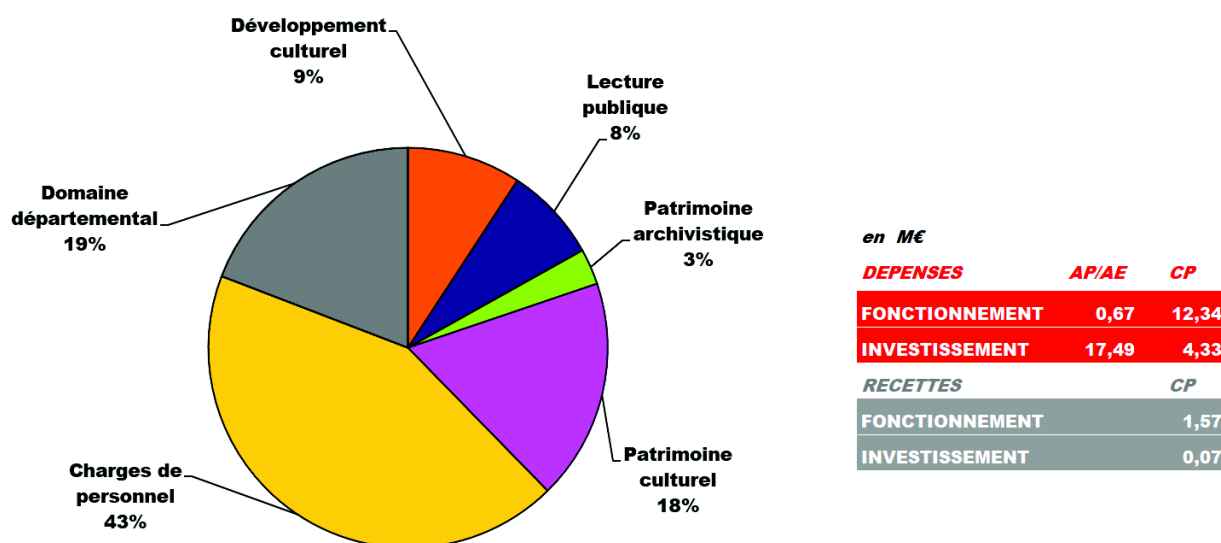
INVESTISSEMENT

5 286 000 € (AP) et 5 566 000 € CP sont proposés :

- au titre de l'aide au financement de climatisation dans les établissements pour personnes âgées : 10 000 € AP/ 5 000 € CP ;
- dans le cadre du règlement d'aide à l'investissement (RDAI), soutien à la reconstruction ou réhabilitation d'établissements pour les personnes âgées (5 276 000 € AP/ 4 561 000 CP) ;
- soutien des projets immobiliers des établissements handicap (1 000 000 € CP)

4) CULTURE

Budget consacré à la CULTURE - BP 2023



La politique « culture » regroupe les propositions de différents secteurs : développement culturel, lecture publique, patrimoine archivistique, et culturel.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les participations départementales en matière de développement culturel visent à soutenir les acteurs culturels, à encourager la pratique amateur et développer l'éducation aux arts et à la culture.

Le budget par grands axes en fonctionnement est le suivant :

- **Soutien aux équipes artistiques et culturelles professionnelles**
Subventions versées pour le fonctionnement des structures culturelles et conventionnées (**385 000 € AE** / 743 000 € CP) dont l' aide à la création Résidence (**105 000 € AE** / 90 000 € CP).
- **Soutien aux pratiques amateurs**
A travers le financement des établissements d'enseignement artistiques, fédérations et autres projets (762 000 € dont 514 300 € sur des fonds hors budget), des projets d'accompagnement et de valorisation des pratiques amateur (AE 100 000 € / CP 71 500 €).
- **Outil de pilotage et d'animation** : 13 000 €.

En investissement, les crédits visent à soutenir les équipes artistiques et culturelles professionnelles :

- **Le Fonds de soutien à l'animation** : depuis 2016, un fonds de soutien a été lancé par le Département et l'agglomération de Valence Romans. Depuis 2018, le Centre National du Cinéma participe également à ce dispositif. Au BP 2023, **325 000 € en AP** / 330 000 CP sont inscrits en dépenses « subventions d'investissement » et en recette 65 000 € au titre de la participation du CNC.
- **Aide à l'investissement de matériel** pour l'ensemble de la Direction Culture : 10 000 € d'aide à l'acquisition et renouvellement du parc matériel scénique géré par le service Développement Culturel, mis à disposition des acteurs culturels lors d'événement.

LA LECTURE PUBLIQUE

Les objectifs pour 2023 sont de poursuivre le développement du numérique avec pour projets principaux : développement de l'offre de ressources numériques, formation des équipes des bibliothèques des communes, renouvellement du matériel numérique et la mise en place d'animations.

En investissement, les propositions budgétaires s'élèvent à 80 000 € pour des acquisitions de mobilier et matériel et le réaménagement d'espaces dont 40 000 € pour le projet de Bibliothèque Numérique de Référence.

En fonctionnement, les dépenses de 1 199 646 € correspondent aux frais de fonctionnement des différentes médiathèques (409 926 €), à l'acquisition et à l'équipement de documents, de ressources numériques et à des dépenses de formation et d'animation (717 020 €), aux dépenses du parc automobile (72 700 €).

Les recettes (635 024 €) proviennent des participations des communes ou leurs groupements aux frais de fonctionnement des médiathèques, des abonnements des lecteurs ou des communes.

LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

Le service des archives départementales est chargé de collecter les archives, les classer, les conserver et les mettre à la disposition du public

Investissement :

Une somme de 83 000 € (66 000 € pour des acquisitions de matériaux et d'équipements de conservation, 2 000 € pour la finalisation de la prestation d'accompagnement à l'archivage et à l'apurement des logiciels Iodas et Multigest) et 15 000 € d'acquisitions de mobilier pour le réaménagement du site de Bourg les Valence.

Fonctionnement :

Les dépenses relatives au fonctionnement des matériels et des bâtiments, aux frais de structure ainsi que du parc automobile représentent globalement un budget de 332 000 €.

Les charges liées à l'activité « métier archives » représentent 68 000 € CP (AE 50 000 €) ; ce qui comprend notamment les dépenses de travaux de numérisation et de restauration ainsi que les acquisitions de livres. A noter qu'une recette de 6 000 € est attendue provenant de la régie des Archives.

LE PATRIMOINE CULTUREL

Ce secteur regroupe les propositions budgétaires de la conservation départementale et des châteaux départementaux.

Conservation du Patrimoine

Ce budget répond aux objectifs suivants : développer l'attractivité culturelle et touristique de la Drôme à travers la restauration et la valorisation du patrimoine, rendre accessible et partager les richesses du patrimoine, sensibiliser les publics notamment les collégiens et les seniors et mettre en réseau les acteurs du patrimoine.

Les propositions de la conservation du patrimoine en investissement s'élèvent à 560 000 € en AP et 630 000 € en CP : l'objectif est de soutenir les collectivités et les particuliers, restaurer et valoriser le patrimoine qui fait l'attractivité du patrimoine. Les programmes sont axés sur la conservation des collections, la restauration du patrimoine et l'accompagnement des politiques culturelles avec :

- le plan de relance Patrimoine et Redynamisation des centres-villes et villages pour **560 000 € en AP** et 565 000 € en CP (aide à la restauration de patrimoine des collectivités et de particuliers) ;
- la préservation et enrichissement des collections départementales : 65 000 € dont 35 000 € pour le musée de la Résistance.

Le budget en fonctionnement de 448 500 € comprend le soutien aux associations de patrimoine et aux

musées et maisons thématiques (191 000 €), la participation au fonctionnement du budget annexe « musée de la résistance » (155 000 €), le financement d'actions autour du patrimoine (70 000 €), une action de soutien aux projets innovants pour favoriser la médiation et connaissance auprès du public (20 500 €), une enveloppe de 12 000 € pour l'octroi de bourses de recherche pour des étudiants afin de favoriser la connaissance de l'histoire drômoise.

Châteaux départementaux

Depuis 2018, les châteaux de la Drôme sont gérés par un Établissement Public de Coopération Culturelle et Industriel et Commercial. La subvention au titre de 2023 est de 1 900 000 € en fonctionnement. Il convient de noter que le Département perçoit une recette issue du remboursement des personnels mis à disposition.

AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR CULTUREL

Le Département souhaite engager un projet stratégique culturel et scientifique d'ampleur sur les châteaux de Grignan, Montélimar et Suze-La-Rousse dans le cadre du futur CPER. Au titre de l'année 2023, différents travaux sont programmés dans les châteaux de la Drôme (**AP 16 000 000 € / CP 1 786 123 €** dont 845 000 € pour la poursuite du projet de restauration du château de Grignan et du parcours de visite, 300 000 € pour l'aménagement des extérieurs du château de Montélimar et 400 000 € pour la rénovation et sécurisation de la cour intérieure du château de Suze la Rousse et 141 122 € pour le remplacement de ses menuiseries).

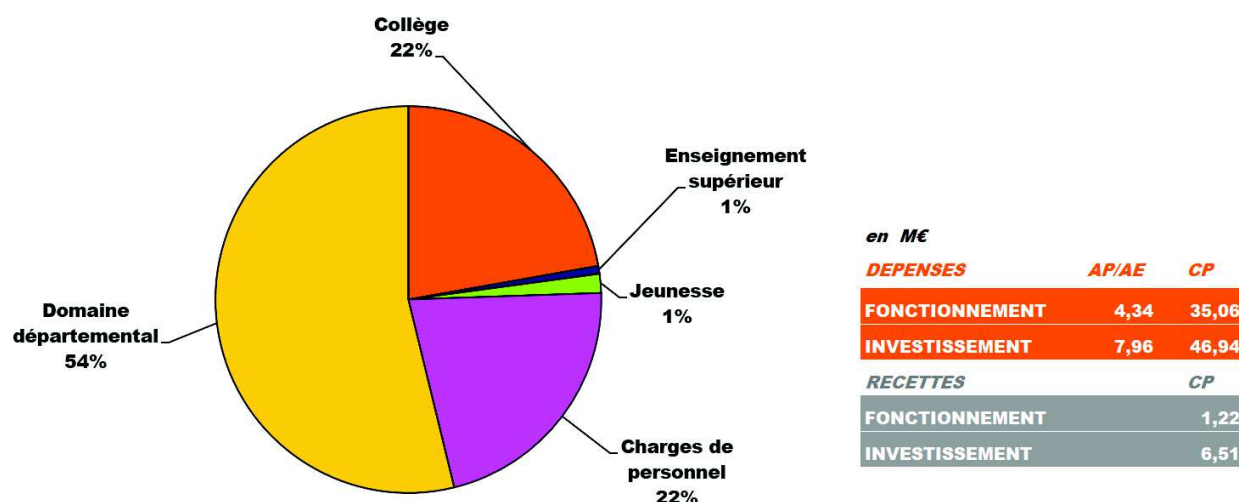
Il est également prévu 300 000 € CP pour des travaux sur le Musée de Vassieux et 40 326 € pour la réalisation de travaux à la médiathèque de Valence.

Enfin, une enveloppe de **600 000 € AP** (1 069 470 € CP) est inscrite pour des travaux de grosses réparations dans les différents bâtiments culturels.

*
* *

5) ÉDUCATION JEUNESSE

Budget consacré à l'Éducation Jeunesse - BP 2023



LES COLLÈGES

Le secteur « collèges » comprend des dépenses obligatoires mais aussi facultatives qui relèvent de la volonté départementale de donner des moyens supplémentaires aux établissements afin de favoriser l'épanouissement des collégiens et leur ouverture sur leur environnement.

Les principales inscriptions concernent :

- Contributions aux collèges** (9 269 671 € CP / **1 000 000 € AE**) dont la contribution versée aux collèges publics (CP 5 304 884 €), le reversement aux départements limitrophes pour l'accueil des collégiens drômois (CP 550 000 €), la contribution allouée aux collèges privés (CP 1 969 787 €) et une enveloppe de secours (CP 525 000 € / **1 000 000 € AE**). Cette année, une dotation est allouée au collège de Mercurol (CP 280 000€) en lien avec son ouverture programmée.
A ces montants, s'ajoute la contribution pour la pratique de l'éducation physique et sportive (CP 1 530 460 € CP / **219 540 € AE**) en hausse en raison des coûts de transports et de locations des équipements.
En investissement, une contribution est prévue (CP 161 000 €) pour le renouvellement du matériel et du mobilier des collèges.
Le Département perçoit, sur sa section d'investissement, la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (2 106 173 €) et des recettes de la Région pour le fonctionnement des lycées des cités scolaires de Die et Nyons (215 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement) et des départements limitrophes pour les collégiens scolarisés dans les collèges drômois (150 000 €).
- Aides diverses à destination des familles de collégiens** : opération Top Dép'Art (**AE 890 000 €** et CP 615 000 €) et octroi de bourses aux familles les plus modestes (CP 100 000 €).
- Accueil et environnement du collégien** : cet axe regroupe notamment les moyens mis en œuvre pour l'entretien et la maintenance des bâtiments publics comme privés qui sont en hausse en 2023 en raison de l'augmentation des coûts (en fonctionnement 2 404 010 € CP dont 390 000 € pour l'internat de La Chapelle en Vercors (AE de 200 000 €), les dépenses en investissement pour des acquisitions d'équipements (CP 1 758 000 € dont 107 000 € pour étude, 491 000 € pour des dépenses d'équipements techniques et scolaires. Les dépenses concernent également les subventions d'investissement à verser aux collèges privés dans le cadre de la loi Falloux (800 000 €) et aux communes pour les achats d'équipements sportifs à l'usage des collégiens (20 000 €) ainsi qu'à la Région pour les investissements qu'elle effectue dans les collèges des cités scolaires (80 000 €).

- **Accompagnement éducatif** : globalement, un budget de 881 550 € (**AE de 1 175 000 €**) en fonctionnement est prévu pour le financement des classes transplantées, les contrats d'objectifs, les dispositifs d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, les actions éducatives, les options « sport nature » à la Chapelle en Vercors et « arts du cirque » à Die. A noter que 25 000 € sont prévus en investissement pour l'accompagnement et structuration des actions de concertation dans les collèges.
- **Restauration scolaire** : en crédits de paiement, 101 950 € sont inscrits dont 82 000 € (analyses sanitaires, certification et démarche qualité, accompagnement aux selfs participatifs..). Le reversement des établissements scolaires sur les recettes de leur service restauration engendre un produit global pour le Département de 850 000 €. En investissement, 376 000 € sont prévus : 371 000 € d'acquisitions de matériel de restauration et 5 000 € pour des études AMO.
- **Dépenses diverses** : 94 200 € en fonctionnement dont 1 500 € en investissement
Ce secteur comporte notamment le budget du **Centre d'Information et d'Orientation de Valence** : 13 300 € en fonctionnement et 1 500 € en investissement.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les propositions budgétaires de ce secteur se déclinent ainsi :

- **Financement des formations existantes** : la Poudrière (fonctionnement CP 48 700 € et investissement CP 30 500 €), l'École Supérieure d'Art et de Design ESAD (CP 97 113 € en fonctionnement et CP 45 735 € en investissement), l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation INSPE (CP 39 840 € en fonctionnement).
- Aide financière dans le cadre du renouvellement du GIP campus UGA Valence Drôme Ardèche (**ex Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche ADUDA**) pour son fonctionnement (CP 197 365 €). Des crédits hors budget à hauteur de 45 000 € sont inscrits pour le financement de la culture scientifique et technique dans le cadre de la mission confiée aux Clévos par Valence Romans Agglomération. A ceci s'ajoute 36 000 € dans le cadre de projets de lutte contre la précarité étudiante.
- Les autres charges (CP 25 100 €) consistent principalement à soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est à noter que la somme de 15 000 € est attribuée en subvention d'investissement pour soutenir les nouvelles filières de formation.

LA JEUNESSE

Les principaux enjeux et priorités de ce secteur sont :

- l'accompagnement des territoires dans la structuration de la mise en œuvre de la politique jeunesse avec notamment le soutien aux actions de recueil de la parole... (CP 106 500 € et hors budget FDPTP 356 080 €),
- la poursuite de nos engagements à travers le soutien aux associations d'éducation populaire (329 000 € CP), au conseil départemental des jeunes (65 000 €). Les projets portés par les jeunes du CDJ amenant régulièrement la construction et l'acquisition de matériel (ex : plateaux de jeux / mobilier léger), il est proposé l'inscription de 20 000 € en investissement,
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par l'octroi d'aides à travers le dispositif «Fonds d'Aide aux Jeunes» (300 000 €) et par le soutien des Foyers des Jeunes Travailleurs (CP 87 834 €). A ceci s'ajoute, cette année, une nouvelle action de suivi du parcours d'insertion des jeunes ASE / MNA pour 390 000 € (AE de 400 000 €).

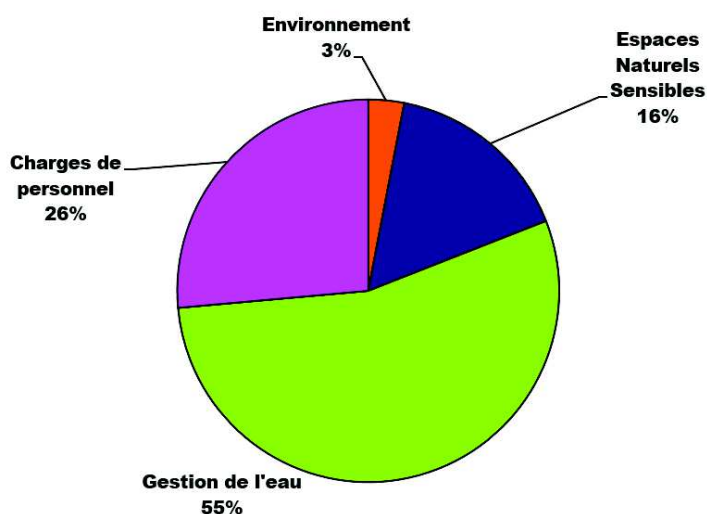
AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR ÉDUCATION

Les nouvelles programmations pour les collèges et cités mixtes représentent globalement en **AP 4 930 000 M€** (CP 39 964 369 €) : AP 1 200 000 € pour l'aménagement de l'internat du collège de La Chapelle en Vercors, AP 4 000 000 € pour la reconstruction du collège de Mercurol, AP 400 000 € pour la restructuration du collège Paul Valéry à Valence et AP 330 000 € pour les grosses réparations des cités mixtes). Enfin, pour les travaux de grosses réparations dans les collèges une enveloppe d'**AP de 3 000 000 €** (3 639 335 € CP) est inscrite et 523 377 € (CP) en fonctionnement sont prévus pour l'entretien des collèges (2 500 € de recettes provenant de la Région).

En recettes, 4 390 658 € de participations sont attendues pour notamment la construction des collèges de Mercurol, La Chapelle, St Donat, Cléon d'Andran et le gymnases de Nyons.

6) ENVIRONNEMENT

Budget consacré à l'Environnement - BP 2023



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	1,84	5,65
INVESTISSEMENT	7,67	6,87
RECETTES		CP
FONCTIONNEMENT		4,28
INVESTISSEMENT		2,97

La politique «environnement» regroupe les actions des secteurs de l'environnement, des espaces naturels sensibles et de la gestion de l'eau.

L'ENVIRONNEMENT

En fonctionnement, les objectifs environnementaux sont principalement axés sur :

- en lien avec la compétence Logement, la lutte contre la précarité énergétique en vue de réduire les charges et répondre aux exigences réglementaires (**AE 82 500 €**/CP 69 800 €),
- des actions en direction des citoyens drômois par le soutien aux associations promouvant le développement durable et l'éducation à l'environnement mais également et plus particulièrement les actions auprès des collégiens (**AE 121 500 €** / CP 38 000 €) dont la démarche ERC (**AE 50 000 €** / CP 5 000 €).
Le soutien à l'action éducative auprès des collégiens porte ainsi sur les thématiques suivantes : « gaspillage alimentaire » et « déchets compostage autonome ».
- la participation à l'information ainsi qu'à la protection de la population drômoise et de l'environnement au regard des expositions de pollutions, risques naturels ou industriels (CLIs Nucléaire, FDPPMA, CPIE, PNRB, PPRT, lutte contre les moustiques vecteurs de maladies) **AE 151 900 €** / CP 169 650 € avec des recettes attendues pour 161 000 €.

Sur le volet investissement, les principaux objectifs sont les suivants :

- promouvoir les énergies renouvelables (**AP 370 000 €** / CP 36 100 €) ;
- complément sur l'étude Éviter Réduire Compenser (ERC) d'ingénierie publique lancée en 2019 : CP 48 000 €, ainsi que 17 000 € au titre d'avances sur marchés pour cette étude (recette équivalente).

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique départementale sur les espaces naturels sensibles a été instaurée en 1992 et fait l'objet d'un schéma structuré autour de quatre objectifs :

- connaître pour anticiper leurs dynamiques d'évolution,
- initier, accompagner et gérer les ENS pour une préservation durable,
- sensibiliser le public et valoriser les ENS,
- communiquer et évaluer les actions conduites.

Les actions sont financées principalement par la taxe d'aménagement pour un montant de 2 760 000 € et par des locations diverses et ventes de bois pour 130 000 €.

Le budget consacré à ce secteur s'élève globalement à 2 890 000 € pour 2023 dont 285 000 € pour l'Auberge des Dauphins : 1 965 600 € en fonctionnement et 994 400 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement la gestion des ENS pour 183 100 € en CP, propriétés du Département, des actions éducatives sont également menées en direction des collégiens AE 120 000 € / CP 90 000 €, la gestion forestière 7 500 €, l'appui à des tiers en faveur de la biodiversité et les paysages **222 000 € en AE** et 242 000 € en CP, le renouvellement du marché pour la restauration et l'entretien des ENS **640 000 € AE** et 57 000 € CP et les dépenses courantes du plan Départemental des Itinéraires de promenades et de randonnée pour 80 000 €.

Une somme de 954 000€ est prévue pour la rémunération et les frais de déplacements du personnel ENS, lesquels sont en charge des sites.

Le nouveau **budget annexe « Auberge des Dauphins »** créé en 2020, a pour objet la gestion de la Maison de site comme lieu d'accueil et de services. Les propositions budgétaires 2023 font l'objet d'un rapport présenté à cette même séance, Ce budget annexe est financé prioritairement par un reversement de taxe d'aménagement par le budget principal soit 285 000 €.

En matière d'investissement, les dépenses concernent le financement des études et travaux pour 1 470 000 € en AP et 595 000 € en CP avec la poursuite des travaux sur le site « parc pour tous » à Lorient et les travaux sur différents sites, des subventions d'investissement pour 300 000 € AP et 186 400 € CP et le remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat de la forêt de Saou 213 000 € en CP et les avances sur marchés publics pour 70 000 €.

LA GESTION DE L'EAU

Cette politique s'inscrit dans la politique de solidarité territoriale et ses principaux axes se déclinent ainsi :

- **Améliorer la connaissance et favoriser une gestion patrimoniale de la ressource en eau avec les réseaux de suivi de l'Observatoire de l'Eau :**
Financement de l'observatoire de l'eau permettant de disposer d'un suivi des eaux souterraines et superficielles : **320 000 € AE** / CP 422 450 € en fonctionnement (dont 150 000 € AE pour l'acquisition de kits hydro-économiques et 100 000 € AE pour une étude sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau) avec une recette de 244 645 € et 25 000 € en dépenses d'investissement (acquisition de nouvelles sondes avec une recette de l'Agence de l'Eau de 12 500 €).
- **Porter et participer à des démarches territoriales de gestion de l'eau**
Porter l'animation et le pilotage du SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence : en dépenses **140 000 € AE/ 122 000 CP** en fonctionnement (recettes 192 750 €) et 30 000 € : 29 000 € CP en investissement (modélisation de la nappe sur les secteurs Plaine de Valence et Sud Grésivaudan avec une recette de 18 252 €).
- **Soutenir financièrement les projets des territoires en matière de gestion de l'eau**
Participer financièrement aux travaux d'entretien des cours d'eau et de gestion des crues (**AP 1 000 000 €** / CP 933 084 €).
 - Contribuer au financement d'études et travaux dans le domaine de l'eau potable et de

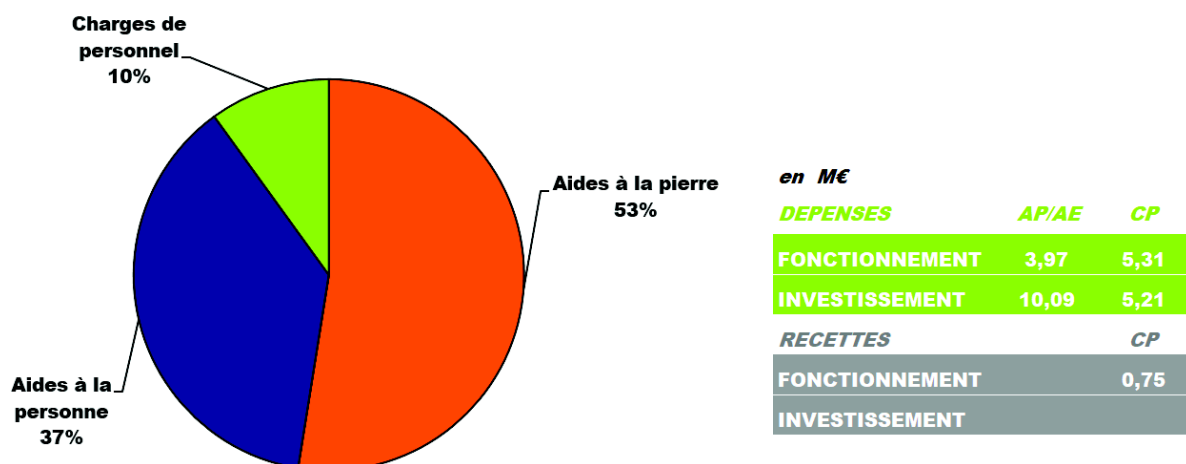
l'assainissement : 4 058 200 € dont **2 300 000 € en AP** sur le budget principal et 1 758 200 € sur les fonds hors budget. Enfin, 1 662 916 € de CP sont proposées (AP antérieures)

- **Assister techniquement les collectivités sur l'eau potable et l'assainissement**
 - Accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'investissement : **AP 2 000 000 € / CP 2 930 000 €** (en dépense et recette),
 - Assistance sur l'exploitation des stations d'épurations dans le cadre du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) (fonctionnement CP 206 000 € de dépenses et 509 500 € de recettes ; investissement CP 17 000 € de dépenses et 9 500 € de recettes).
 - Suite à l'étude sur le devenir de l'ingénierie départementale, mise ne place d'un service d'Assistance technique à l'assainissement autonome (31 000 € en fonctionnement).
- **Participer au fonctionnement et à l'investissement de syndicats mixtes** dont le Département est membre : SMRD (170 000 € avec une recette de 25 000 €), syndicat mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d'Urle (42 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement) et 26 000 € d'autres dépenses en fonctionnement. A noter le projet d'actions éducatives sur « Le cycle de l'eau » pour l'année scolaire 2023-2024 (45 000 € AE / 20 000 € CP) et le lancement d'une étude diagnostic des ouvrages d'eau potable et d'assainissement (200 000 € AP / 140 000 € CP).

*
* *

7) LOGEMENT

Budget consolidé consacré au Logement - BP 2023



Cette politique s'articule autour de l'accompagnement des Drômois en matière de logement : les aides à la pierre et à la personne.

LES AIDES A LA PIERRE

Les dépenses de ce secteur recouvrent le versement d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme (ADIL) (**272 800 € AE/CP**) et des crédits pour le fonctionnement du service (42 400 €).

En investissement, une enveloppe (AP) de 1 700 000 € (CP 1 242 549 €) est proposée au titre d'un appui spécifique à Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour la réhabilitation du parc ancien et la construction de logements « prêt locatif à usage social ».

On note également l'action du logement locatif social visant à la production de logements de qualité et à loyer abordable pour les bailleurs sociaux (publics ou privés), l'adaptation de logements pour le maintien des personnes âgées et/ou en situation de handicap, la réhabilitation de logements locatifs conventionnés par des propriétaires bailleurs, la réhabilitation de logements de propriétaires occupant aux ressources très modestes, la réhabilitation de logements associatifs et de logements HLM, la démolition de logements et l'accession à la propriété : **AP 2 300 000 €** et CP 3 369 087 €.

Enfin une enveloppe « territorialisée » est demandée dont l'objectif est de centrer l'intervention du Département sur les opérations ciblées par les EPCI (soutien à la production d'offre nouvelle et à l'ajustement et réhabilitation du parc public, réhabilitation du parc privé, soutien au développement de solutions pour faire face à la perte d'autonomie, étude d'ingénierie...) : **AP 6 000 000 €** et CP 600 000 €.

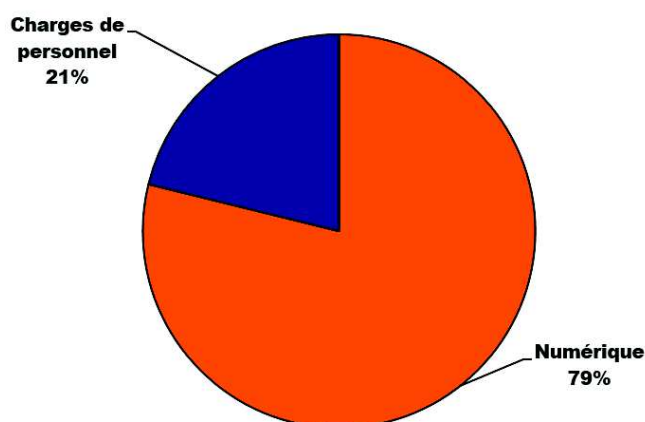
LES AIDES A LA PERSONNE

En fonctionnement, le principal dispositif est le Fonds Unique Logement et Habitat (FULH). Ce fond s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Les bénéficiaires sont les personnes en difficulté qui souhaitent accéder à un logement décent, ou s'y maintenir, ou pour y disposer de fourniture d'eau et d'énergie. Une enveloppe de **3 692 500 € en AE** est inscrite au budget avec 3 692 500 € de CP. Il convient, cette année, de rajouter une enveloppe de 107 500 € pour la gestion administrative, financière et comptable du fonds FULH qui sera assurée par un prestataire. Une participation de la CAF et de la MSA estimée à 324 000 € est prévue, soit respectivement 302 000 € et 22 000 €.

Le programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécemment (PIG LH2I) a été renouvelé au BP 2021 pour la période 2021-2023 : 145 000 € de CP. Une recette de 112 500 € est attendue (94 500 € de l'ANAH et 18 000 € de la CAF).

8) NUMÉRIQUE

Budget consacré au Numérique - BP 2023



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	0,68	5,22
INVESTISSEMENT	0,18	6,52
RECETTES	CP	
FONCTIONNEMENT	0,05	
INVESTISSEMENT		

Cette politique regroupe les activités de la mission numérique, l'équipement de l'ensemble des services de la collectivité et les projets numériques en direction des collègues.

Les principales actions s'articulent autour de :

Téléphonie mobile

Conformément aux engagements pris dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches, le Département prend à sa charge les frais de location des points hauts appartenant à TDF (CP 11 025 €), l'entretien des équipements (7 000 €). En parallèle, des recettes sont perçues de la part des opérateurs pour participation aux frais de maintenance et mise à disposition : 21 376 €.

Aménagement du territoire

Pour lutter contre la fracture numérique, le Département finance en investissement des actions menées en partenariat avec ADN (Ardèche Drôme Numérique). Une enveloppe de 25 millions d'euros a été votée en 2014 pour le projet FITH « la fibre à la maison pour tous », au BP 2023 2,5 M€ (CP) sont proposés. Par ailleurs, un volet complémentaire (**AP 30 000 € / CP 15 000 €**) est prévu pour le traitement de poches de populations ou entreprises restant mal desservies en haut débit et dont la couverture FITH (fibre optique) ne paraît pas envisageable dans un délai de cinq ans.

Pour 2023, il est prévu la participation statutaire en fonctionnement au syndicat mixte ADN (172 100 €) et de notre adhésion à AVICCA (5 350 €).

Services et usages

La stratégie numérique du Département se décline selon quatre axes : accompagner les publics dans leur appropriation numérique, soutenir l'innovation, la compétitivité, l'attractivité par le numérique sur le territoire, développer une administration tournée vers l'utilisateur et accompagner les collectivités dans leur transition numérique. Pour mettre en œuvre cette politique, deux organismes seront sollicités : l'association « le moulin digital » (175 000 € subvention de fonctionnement dont 25 000 € votée sur AE 2022, 15 000 € cotisation) et le syndicat mixte Numérian (34 540 € CP / **36 540 € AE**).

Le Département s'investit encore en 2023 dans la lutte contre la fracture numérique. Des aides seront versées auprès de tiers lieux d'inclusion numérique afin de former les Drômois les plus éloignés des pratiques numériques afin de leur garantir un accès aux démarches en ligne (70 000 € CP en investissement).

Dans le même registre, afin d'accélérer et favoriser l'implantation du numérique, il est proposé de soutenir les TLIN (Tiers lieux en Inclusion Numérique) référents en leur permettant de bénéficier d'une

subvention : AE 195 000 € / CP 291 845 €.

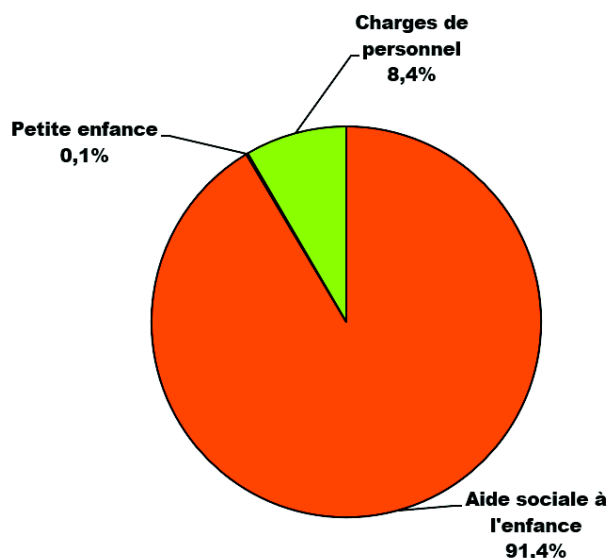
En matière de soutien aux projets numériques une enveloppe de **200 000 € en AE** et 100 000 € CP sont prévus en fonctionnement et une enveloppe de **150 000 € en AP** et 100 000 € en CP en investissement. Il s'agit de porter des actions d'acculturation à destination de nos publics dans des domaines comme l'emploi, l'éducation.

Le budget intègre la maintenance, les frais d'hébergement et d'assurance cybersécurité ainsi que les coûts téléphoniques et liaisons xDSL mais également les coûts liés à la reprographie pour un total de 1 404 160 € en fonctionnement (30 000 € de recettes liées à des recouvrements). Le renouvellement des équipements informatiques et de téléphonie de l'ensemble des services du Département est fixé à 1 876 700 € en investissement.

Enfin cette politique intègre les dépenses relatives au numérique dans les collèges : **75 000 € en AE et 516 459 € CP** (frais d'abonnements, de maintenance...) et 1 955 000 € en investissement pour les acquisitions de matériel informatique et les travaux nécessaires pour l'accès au haut débit.

9) PETITE ENFANCE, ENFANCE, PARENTALITÉ

Budget consacré à la PETITE ENFANCE, ENFANCE, PARENTALITÉ - BP 2023



en M€

DEPENSES

	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	73,28	87,01
INVESTISSEMENT	0,00	0,39

RECETTES

	CP
FONCTIONNEMENT	1,44
INVESTISSEMENT	0,00

Cette politique regroupe le secteur de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et celui de la petite enfance. Le budget 2023 est proposé en augmentation par rapport à 2022 (+3,8%). Cette hausse s'explique principalement par les changements réglementaires, loi n°2002-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance, la loi de finances de la sécurité sociale (LFSS) 2022 et la conférence des métiers du 18 février 2022 relative aux revalorisations salariales « Ségur ».

L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

L'action départementale pour 2023 s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance et des enjeux d'un accompagnement renforcé des publics.

En **dépenses de fonctionnement** le budget est de 79 500 001 € en CP et **73 266 066 € en AE**. Il s'agit de :

- **Placement des enfants en établissement** : CP 49 690 944 € et **AE 71 093 066 €**
Ce programme finance les dépenses liées aux enfants placés en établissement soumis à tarification : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ou Appels à projets (AAP) ainsi que les dispositifs de prise en charge en autonomie.
Ce poste budgétaire est en augmentation du fait de la hausse constatée du nombre d'enfants accueillis.
- **Placement familial** : 19 207 322 €. il s'agit principalement des rémunérations des assistants familiaux accueillant des enfants et des frais liés à leur vie quotidienne.
- **Actions de prévention** : CP 2 701 500 € et **AE 2 170 000 €**
Ce volet comprend les mesures d'AEMO (Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert) hors CPOM, les aides financières versées aux familles, les frais des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et le dispositif départemental de prévention spécialisée.

De plus, une enveloppe de 105 000 €, en provenance de crédits hors budget FDPTP, est fléchée sur la prévention spécialisée en zones rurales.

- Participation annuelle au fonctionnement de la **Maison des Enfants** : 4 863 480 €.
- Dispositifs « **d'accompagnement et suivi hors murs** » : dépenses liées aux enfants placés en

tiers dignes de confiance, en parrainage et en logements autonomes : CP 2 825 955 €.

- Enfin, un budget de 210 800 € (**AE de 3 000 €**) est proposé pour soutenir les partenaires œuvrant dans le domaine de l'Aide Social à l'Enfance, les actions de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1 444 500 €. Il s'agit de recettes liées aux frais d'évaluation des jeunes mineurs non accompagnés remboursés par l'État (609 000 €), des remboursements par d'autres départements des frais engagés par le département de la Drôme pour la prise en charge des mineurs dont ils sont originaires (580 000 €), et du versement de prestations familiales (255 000 €).

En investissement, le budget est de 387 500 € CP :

- Equipement des logements accueillant des jeunes en autonomie pour 3 000 € ;
- Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'étude sur la dématérialisation et protection des données des dossiers de l'enfance pour 80 000 € ;
- Cautions de fonctionnement pour 4 500 € (montant identique en recette) ;
- Plan d'aide à l'investissement pour les partenaires associatifs : 300 000 €.

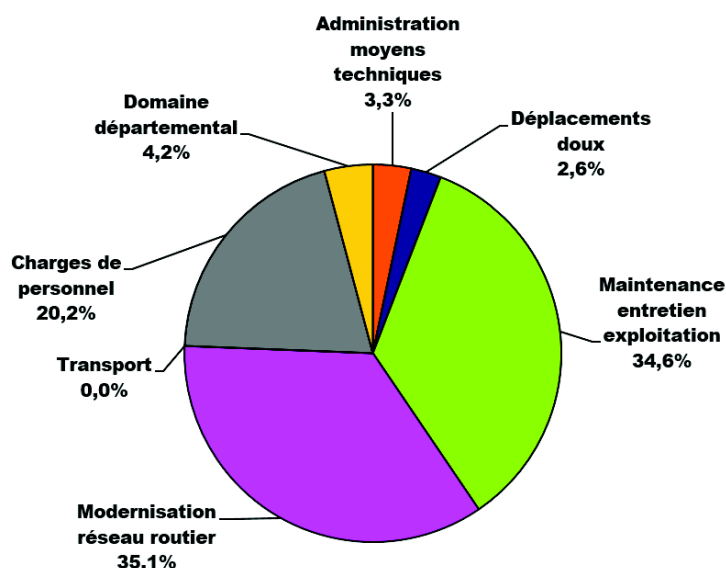
LA PETITE ENFANCE

Le budget de ce secteur est de 130 000 € (AE 10 000 €) : 85 000 € pour la formation des assistants familiaux et maternels et 45 000 € (AE 10 000 €) pour la réservation de place en crèches.

*
* *

10) ROUTES ET DÉPLACEMENTS

Budget consacré aux ROUTES et DÉPLACEMENTS - BP 2023



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT		32,50
INVESTISSEMENT	51,57	75,54
RECETTES		CP
FONCTIONNEMENT		2,67
INVESTISSEMENT		0,68

L'action départementale sur le réseau routier est diverse, elle participe notamment à la cohésion territoriale, prend en compte le développement durable par la mise en œuvre du plan de prévention du bruit, modernise le patrimoine routier, rationalise les niveaux de service.

MAINTENANCE, ENTRETIEN, EXPLOITATION

En **investissement**, ce secteur regroupe les crédits pour les travaux de revêtements et grosses réparations des chaussées (**AP/CP 21 000 000 €**) avec 50 000 € de recettes attendues, les ouvrages d'arts (**AP/CP 2 800 000 €**), les dégâts d'orages (**AP/CP 2 500 000 €**) et la réalisation d'équipements de sécurité (**AP/CP 1 300 000 €**).

En **fonctionnement**, les dépenses (9 821 862 €) concernent l'entretien des RD et les frais liés à la viabilité hivernale. Les recettes (2 630 000 €) sont inscrites au titre des redevances d'occupation du domaine public, des contributions pour dépréciation des voies, du reversement par le budget annexe « matériel routier » de l'amortissement des véhicules.

MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER

En **investissement**, ce secteur comprend le financement des opérations individualisées inscrites au Plan Pluriannuel des RD (**AP 19 938 000 €** et CP 27 749 000 € ; 276 000 € de recettes), les avances forfaitaires (CP 600 000 € en dépenses et recettes d'ordre), des acquisitions foncières (**AP/CP 600 000 €**) et le financement de grandes infrastructures (CP 9 592 392 €).

En **fonctionnement**, une recette de 25 000 € est attendue pour les prestations d'ingénierie publique réalisées par la Direction des Déplacements pour le compte des communes ou communautés de communes.

DÉPLACEMENTS DOUX

Ce secteur concerne notamment les projets suivants : 2 787 000 € CP dont 1 450 000 € pour la réparation de la passerelle du pont d'Ouvey et 1 000 000 € dans le cadre de la politique cyclable. En fonctionnement 8 000 € sont inscrits pour la maintenance des VAE (Vélo à Assistance Électrique) et la reproduction et diffusion du guide « Des voies vertes bien reliées ». A noter qu'en recette d'investissement, le solde de la subvention 356 620 € est attendu pour les travaux de la passerelle de la Roche de Glun.

ADMINISTRATION, MOYENS TECHNIQUE

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services et à l'entretien des bâtiments, ainsi que les crédits d'acquisition de matériel, équipements techniques et véhicules et engins (fonctionnement : 811 000 € de CP / investissement : **AP/CP 2 730 000 €**).

AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR ROUTIER

Un total de **1 250 000 € AP** et de 4 485 594 € de CP sont proposés avec notamment :

- une enveloppe complémentaire de 300 000 € pour la reconstruction du CTD/CED de Valence (1 245 761 € CP)
- Une enveloppe de 500 000 € pour la mise en conformité des fosses atelier (250 000 € CP) ;

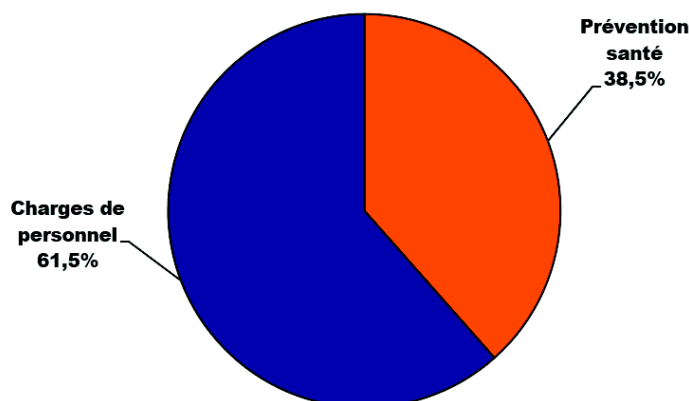
De plus, des travaux se poursuivent sur plusieurs CED/CTD dont reconstruction à Die (783 K€), reconstruction à Valence (1,1 M€).

Enfin, une enveloppe de 450 000 € est proposée pour les grosses réparations à effectuer dans les bâtiments (776 958 € CP).

*
* *

11) SANTÉ

Budget consacré à la SANTÉ - BP 2023



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	0,09	5,18
INVESTISSEMENT	0,00	0,12
RECETTES		CP
FONCTIONNEMENT		0,69
INVESTISSEMENT		

La politique santé couvre le champ de la protection maternelle et infantile (PMI) et celui des actions de santé ainsi que le plan de redynamisation de l'offre de soin.

LA PRÉVENTION SANTÉ

Actions de santé publiques

Par délégation de l'Agence Régionale de Santé, le Département est en mesure d'assurer des missions de santé publique. En 2023, les financements sont maintenus pour les actions de dépistage des aberrations chromosomiques, de la tuberculose et des maladies chroniques (CP 33 000 €) ainsi que pour la vaccination et les actions de prévention (AE 90 000 € et CP 180 000 €). A noter qu'une recette de l'ARS de 307 048 € est attendue.

Plan départemental de redynamisation de l'offre de soins

En 2023, il est proposé 171 600 € en fonctionnement dont 60 000 € de bourses pour les internes et 41 600 € pour la formation des médecins généralistes, 30 000 € pour la prise de rdv en ligne. Des aides à l'investissement à hauteur de 115 000 € (aide à l'équipement des médecins généralistes et à l'équipement du logement des internes).

Actions de Protection maternelle et infantile (PMI)

En 2023, le Département consacre un budget de 1 536 009 € en CP pour les missions au titre de la PMI dont le financement des centres de planification et d'éducation familiale départementaux ou conventionnés avec les hôpitaux et les associations (CP 796 989 €), la participation réglementaire au financement des Centres d'Actions Médico-Social Précoce (CAMSP) (CP 554 645 €), les frais d'intervention de techniciennes en PMI auprès des familles (CP 70 000 €), le financement de dispositifs destinés aux mères (CP 84 500 €), autres dépenses (CP 29 875 €). Ces différentes actions donnent lieu à la perception de recettes pour 217 950 €.

LA SANTÉ

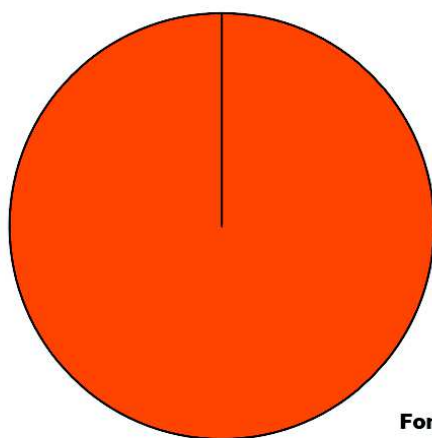
Les actions du [budget annexe « Laboratoire départemental »](#) relèvent de la politique « santé ». Au service de la santé publique et environnemental, le laboratoire réalise des prestations dans les domaines de la sécurité animale, alimentaire et environnementale. Les propositions budgétaires 2023 font l'objet d'un rapport présenté à cette même séance.

Il est rappelé que le laboratoire équilibre son budget par ses propres recettes de fonctionnement, il ne bénéficie pas de financement du budget principal. Il est souligné que dans le cadre de l'adhésion au GIP Terana et au transfert afférent, les opérations budgétaires seront proposées dans le cadre du BS

2023.

12) SÉCURITÉ

Budget consacré à la SÉCURITÉ - BP 2023



Fonctionnement
100,0%

en M€

DEPENSES

AP/AE

CP

FONCTIONNEMENT

0,00

24,68

Il s'agit de la contribution au SDIS.

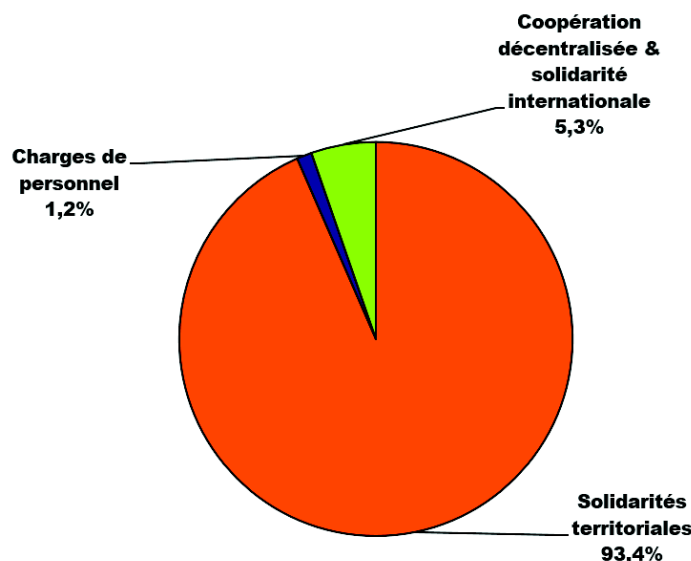
La loi du 13 août 2004 précise que «la contribution du département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service».

La contribution départementale pour 2023 est de 24 680 000 € en fonctionnement. La contribution est en hausse de 600 000 € par rapport au BP 2022 afin de poursuivre la prise en charge la dépense supplémentaire résultant du de la poursuite de l'application des nouvelles mesures salariales (hausse du point d'indice 3,5%). Elle finance également l'application du protocole d'accord signé en 2019 actant le recrutement de 30 à 32 pompiers entre 2020 et 2023 mais également de la hausse des charges de fonctionnement et de la charge d'amortissement.

Il convient de rappeler que le Département a financé à 100 % une contribution exceptionnelle de 1,2 M€ en 2022 afin de financer les dépenses imprévues engagées en 2022 (hausse du point d'indice, hausse des fluides et la hausse des sorties en lien avec les incendies de l'été...).

13) SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS

Budget consacré au SOUTIEN FINANCIER aux COLLECTIVITÉS - BP 2023



en M€

DEPENSES

	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	1,10	3,01
INVESTISSEMENT	13,49	9,11

RECETTES

	CP
FONCTIONNEMENT	1,62
INVESTISSEMENT	0,13

Le budget de la politique «soutien financier aux collectivités» regroupe le secteur « solidarités territoriales » et le secteur «coopération décentralisée et solidarité internationale ».

Il est rappelé en préambule que toutes les politiques comportent des aides aux territoires, ainsi la politique « Soutien financier des collectivités » retrace les aides directement non rattachées directement à une politique départementale spécifique.

LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Le Département met en œuvre la politique de solidarité avec les communes et groupements et contribue à l'émergence de projets structurants à l'échelle des territoires.

En fonctionnement

Au BP 2023, sont proposés notamment une dotation pour soutenir les projets d'animation ou d'événements locaux (CP 250 000 €), les participations statutaires aux Parcs Naturels Régionaux du Vercors et des Baronnies Provençales (CP 539 185 €), la somme de 20 000 € pour la mise à jour du SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable d'égalité des territoires et 60 815 € de dépenses diverses.

Ce secteur intègre également le reversement de la taxe d'aménagement au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) : CP 1 350 000 € .

En investissement, le Département se positionne comme un partenaire majeur des territoires et un acteur de leur aménagement autour de deux axes : la solidarité territoriale et la cohérence territoriale.

- L'accompagnement au titre de la **solidarité territoriale** prévoit :
 - des aides à l'investissement aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,3M€, DST communes de moins de 5 000 habitants,
 - une dotation forfaitaire à orientation voirie pour les communes de moins de 5 000 habitants,
 - une ligne d'appui aux opérations d'amélioration de la sécurité routière et des transports en commun (fonds hors budget amendes de police).

Le budget réservé à la solidarité territoriale s'élève globalement en enveloppe à 8 500 000 € avec : budget principal 1 659 014 € AP, FDPTA 5 444 361 € (HB), FDPTP 1 096 625 € (HB) et pour le fonds hors budget amendes de police 300 000 € (HB). A noter une recette de 127 500 € Petites villes de

demain

- L'accompagnement au titre de la **cohérence territoriale** : le budget 2023 s'élève globalement à 13 485 000 € dont budget principal 11 835 000 € AP , FDPTA 1 650 000 € (HB).

- une aide auprès des communes et de leurs groupements pour une mise en valeur de leur patrimoine bâti et la réalisation de projets à caractère structurant à l'échelle du bassin de vie,
- une participation aux projets structurants des trois grandes villes (+ de 25 000 habitants),
- une ligne d'appui aux projets de traverses (voirie).

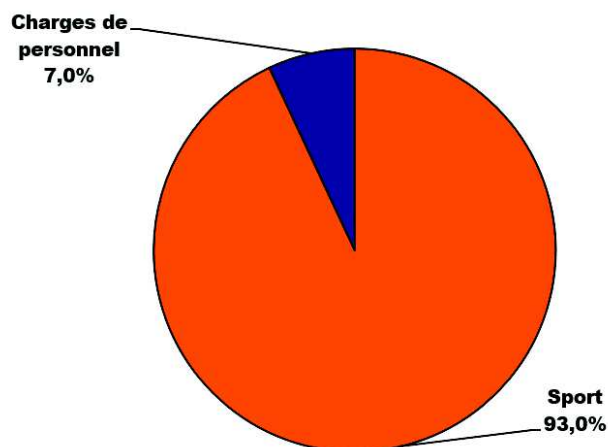
LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Dans le cadre de la Coopération décentralisée, l'action du Conseil départemental de la Drôme repose sur les appels à projets lancés principalement par le Ministère des Affaires Étrangères et l'agence de l'Eau.

Le Département poursuit son partenariat avec le Sénégal et maintient son soutien financier sur des programmes d'assainissement, de renforcement institutionnel et de participation citoyenne. Le Département et Valence Romans Agglo sont lauréats à l'appel à projets FICOL (Facilité de financement des Collectivités) de l'Agence Française de Développement (AFD) depuis septembre 2021. L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du programme d'actions « ADEL – Assainissement et Développement Local » dont la mise en œuvre débutera en 2023. Pour cela il est proposé d'inscrire une AE de 1 100 000 € - CP 150 000 €. En parallèle, une recette de 903 830 € est attendue dont 268 000 € pour 2023.

14) SPORT

Budget consacré aux SPORTS - BP 2023



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	1,30	2,55
INVESTISSEMENT	0,24	0,27

Structurée autour de deux domaines d'activités, **sport et sport nature**, cette politique œuvre pour une pratique sportive la plus large possible.

Pour le volet « **sport** », le budget est construit autour de quatre priorités : soutenir les structures sportives départementales, garantir le bon fonctionnement de la maison des bénévoles Drôme Ardèche, accompagner les clubs évoluant au niveau national, soutenir le développement du sport scolaire. Ces enjeux se traduisent par les propositions budgétaires suivantes :

- subventions de fonctionnement versées aux clubs sportifs évoluant au niveau national (934 200 € **AE** /CP),
- financement de l'action « Relais de la Flamme Olympique » Paris 2024 pour 60 000 €,
- financement des associations sportives des collèges (60 000 €), des sections sportives des collèges (68 000 €), de l'organisation d'événements à destination des collégiens et d'actions éducatives pour 103 605 € (Terre de jeux 2024, Tous à vélo).
- financement de l'action « Drôme Terre de jeux 2024 : accompagnement de 8 Ambassadeurs (40 000 €) et de l'organisation d'événements et promotion (60 000 €) ;
- subventions de fonctionnement aux comités sportifs et pour le fonctionnement de la maison des bénévoles du sport Drôme-Ardèche (555 000 €).

En investissement, 50 000 € de crédits d'acquisitions pour du matériel sont proposés ainsi qu'une enveloppe de **100 000 € en AP/CP** afin d'attribuer des subventions aux comités sportifs qui investissent dans du matériel.

Pour le **sport nature**, les propositions en fonctionnement portent sur un montant total de 473 000 € CP / **363 000 € AE**.

Des crédits sont inscrits pour l'entretien et la gestion des espaces, sites et itinéraires (**AE 140 500 € / CP 70 500 €**), pour l'opération « ambassadeurs sports de nature » (12 500 € AE/CP), pour des actions éducatives (**AE/CP 40 000 €**), pour le financement des comités sportifs (300 000 €), l'accompagnement de projets à structuration des territoires (AE 70 000 € / CP 40 000 €), des actions issues du schéma départemental des sports de nature (**AE 100 000 € / CP 10 000 €**).

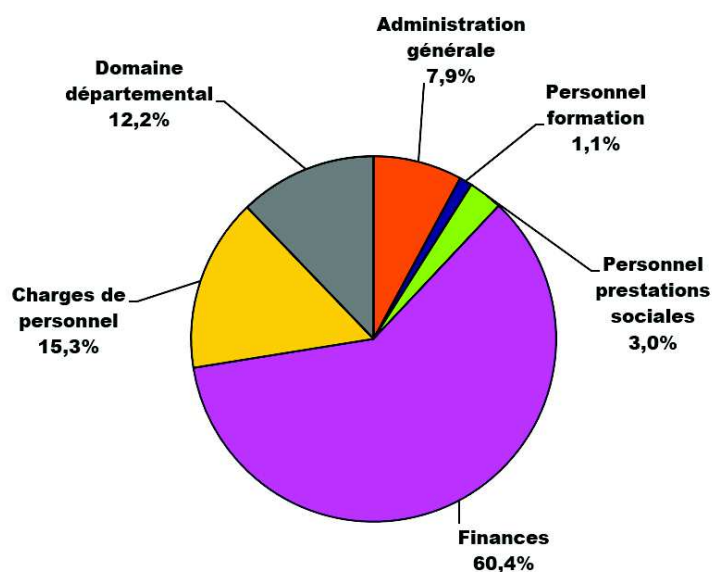
En investissement, des crédits sont prévus pour financer des travaux sur des sites inscrits au PDESI(*) et PDIPR(**) (**140 000 € AP/ 50 000 CP**) et pour des acquisitions d'équipements techniques (70 000 € CP).

(*) PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature

(**) PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

15) MOYENS GÉNÉRAUX

Budget consacré aux MOYENS GÉNÉRAUX BP 2023



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	0,07	43,49
INVESTISSEMENT	2,45	56,8
RECETTES		CP
FONCTIONNEMENT		546,75
INVESTISSEMENT		176,80

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ce secteur répertorie les différents budgets ressources de notre collectivité principalement :

- **Communication et promotion** : 800 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.
- **Direction de la transformation créée à compter de septembre 2022** : 250 000 € pour financer les actions de communication interne, d'accompagnement du changement et d'innovation et relation usagers.
- **Direction des Affaires Juridiques et des Affaires Générales (DAJAG)** : cette direction regroupe plusieurs services (courriers, accueil et reprographie, pôle information et veille stratégique, juridique et achats). Les propositions budgétaires pour 2023 sont de 1 078 500 € en dépenses (dont 988 500 € en fonctionnement et 90 000 € en investissement) et de 39 000 € en recettes.
- **Logistique** : 2 066 000 € pour le fonctionnement et 517 950 € pour l'investissement. Ces crédits permettent la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des services et à l'acquisition de véhicules (53 000 € de recettes, essentiellement de la participation de l'État).
- **Santé et sécurité au travail** : afin d'assurer le suivi médical des agents, accompagner les collectifs de travail dans leurs évolutions et de s'assurer de l'identification et de la prévention des risques professionnels, les crédits sollicités s'élèvent à 269 000 € en dépenses de fonctionnement (en recettes, 15 000 € de remboursements) et 9 000 € de CP en investissement en lien avec l'équipement en matériels adaptés aux personnes en situation de handicap et pour les matériels adaptés aux prescriptions médicales.
- **Coordination des risques** : 59 980 € correspondant aux primes assurances autres que celles inscrites dans les différents budgets des services (75 000 € de recettes correspondant à des remboursements).

LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL

Les dépenses de moyens généraux relatives aux locaux du HDD, de Rovaltain et du Liguria (contrats d'entretien et de nettoyage des bâtiments, électricité et fluides, divers loyers...) s'élèvent à 3 749 078 € en fonctionnement. En recettes de fonctionnement 850 000 € concernant principalement les loyers et pénalités reçus.

Les projets proposés en AP concernent pour 1,5 M€ le plan amiante et pour 250 000 € des grosses réparations sur les bâtiments. Au total, 8 472 683 € CP seront investis dont 1 744 040 € pour le plan performance énergétique, 1 254 601 € pour le plan amiante, 992 208 € pour le photovoltaïque, 402 980 € de travaux sur l'hôtel du département.

Les recettes sont de 526 534 € (501 534 € de subvention provenant de l'État pour la réfection du chauffage du collège de St Vallier et 25 000 € pour les remboursements de dépôts de garantie).

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel des moyens généraux regroupent les charges de personnel des directions support et qui ne sont pas affectées à une politique fonctionnelle.

Les charges de personnel des services supports s'élèvent à 15 379 851 € en CP pour le BP 2023.

LES PRESTATIONS SOCIALES

Les crédits sollicités pour 2 921 000 € visent le financement des actions de prestations sociales de la collectivité en faveur du personnel départemental dont 2 591 280 € pour les chèques vacances et déjeuners. Ce budget finance également des activités de loisirs sur sites touristiques, des actions « qualité de vie » et des séjours d'enfants. On a également 90 000 € pour l'acquisition de matériel ergonomique en investissements.

Les recettes de ce secteur sont de 1 195 700 € (principalement les participations des agents sur les titres restaurant et chèques vacances).

LA FORMATION

Pour répondre aux besoins des directions métiers, en matière de maintien ou de développement des compétences mais également pour répondre aux enjeux de notre collectivité un budget de 1 140 000 € est proposé en fonctionnement.

LES FINANCES

1) Fonctionnement - Recettes

IMPÔTS ET TAXES (fiscalité indirecte) : 406 996 159 €.

La fiscalité indirecte comprend trois taxes majeures : la Taxe Intérieure de Consommations sur les Produits Énergétiques (TICPE), la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et les Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO) et deux recettes complémentaires : la taxe sur l'électricité et la taxe d'aménagement ainsi que les recettes au titre des fonds de péréquation des DMTO.

Enfin il apparaît la recette provenant d'une part de TVA nationale en remplacement de la taxe sur le foncier bâti est prévue.

- Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA) : 87 550 000 €. Cette recette, participe aux financements de diverses dépenses : transferts intervenus depuis l'acte II de la décentralisation, compensation d'une partie de la suppression de la Taxe Professionnelle et participation au financement du SDIS. La recette est attendue en hausse par rapport au BP 2022 (79 M€) suivant la dynamique des recettes reçues.
- Taxe Départementale de publicité foncière et droits départementaux d'enregistrement (DMTO). Depuis 2014, l'évolution des DMTO s'explique par la majoration du taux de 3.8 % à 4.5 % (en 2023 seuls deux départements n'auront pas relevé leur taux) et d'un effet base. L'évolution des bases est tributaire du nombre de transactions immobilières et du prix de l'immobilier et peuvent donc de fortes variations d'une année sur l'autre.

Pour 2023, le produit attendu est de 88 000 000 €, en hausse par rapport au budget primitif

2022 (83 000 000 €).

Ce montant correspond à une baisse par rapport au réalisé 2021 et au produit anticipé pour 2022 mais demeurera à un niveau supérieur à la moyenne précédant cette période de forte hausse de la recette.

- Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) : 42 100 000 €. Ce produit est attribué aux départements en compensation du transfert du RSA.
- Taxe Départementale sur les Consommations Finales d'Électricité (TDCFE) : pour 2023 le produit est estimé à 6 200 000 € (idem 2022).
- Dans le prolongement de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, deux fonds nationaux de péréquation horizontale ont été créés : le fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et le fonds national de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

À ces fonds, s'ajoutaient jusqu'en 2020 le fonds de Solidarité créé par la loi de Finances 2014 et le fonds de solidarité interdépartemental créée en 2019 (FSID).

Le fonds de péréquation est désormais globalisé et vise à d'atténuer les disparités entre collectivités par une redistribution des ressources entre collectivités les plus riches fiscalement et les moins favorisées.

Pour 2023, la recette de la péréquation prévue est de 10 000 000 € et concerne uniquement le fonds péréquation DMTO.

- Taxe de séjour : 150 000 € (idem BP 2022).
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) restait le dernier levier fiscal encore mobilisable par le Département. La réforme de la taxe d'habitation transfère cette ressource au bloc communal à compter de 2021, elle est désormais remplacée par une part de la TVA nationale pour la somme de 133 880 060 € basée sur une hausse de 3 % du produit notifié en octobre 2022.
Cette estimation sera confrontée durant l'année 2023 à la hausse réelle de la recette de TVA nationale.
De plus une somme de 3 000 000 € est prévue au titre de la part des 250 M€ supplémentaires de TVA nationale mis en distribution pour les départements et issus de la loi de finances pour 2020 et visant à soutenir les départements les plus fragiles par son mode d'attribution.
Globalement la recette attendue de TVA reversée atteint la somme de 136 880 060 €.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) disparaît en 2023 mais sera compensée par une nouvelle part de TVA nationale, dans l'attente du dispositif de compensation retenu, la recette estimée est exactement celle perçue en 2022 soit 34 766 099 € marquant une perte de dynamique.

IMPOSITIONS DIRECTES : 41 561 090 €, ce poste de recettes se décompose ainsi :

- Le reversement de CVAE par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour 9 048 000 € (au titre de la CVAE transférée avec la compétence transports) .
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 9 000 000 €. Cette imposition vise certaines entreprises de réseaux dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications.
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 14 013 090 €. Ce fonds a été mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle pour garantir à chaque collectivité la neutralité financière de celle-ci. Ce concours est stable.
- Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 9 500 000 €,

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 96 341 095 € dont

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 70 045 000 €
La DGF constitue le premier concours de l'État, le PLF 2023 prend en compte une DGF stable par rapport à 2022 toutefois la répartition finale entre les départements conduit à envisager une légère baisse par rapport à celle de 2022. Il est ainsi rappelé l'importance de la péréquation pour favoriser l'égalité et la solidarité entre les départements et que depuis 2021 la part liée à la vaccination contre la tuberculose fait l'objet d'une subvention spécifique (donc hors DGF).
- Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) : 16 000 000 €
Cette dotation a été créée en Loi de Finances 2010 pour compenser les collectivités perdantes suite à la suppression de la taxe professionnelle. Elle est envisagée en légère baisse puisque faisant partie des variables d'ajustement de l'enveloppe dite « normée ».
- Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 3 446 095 €
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 2 650 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 300 000 €. Depuis 2017 le dispositif FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
- Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale : 3 900 000 €
Cette recette baisse régulièrement.

2) Fonctionnement – Dépenses

Les dépenses se montent à 15 941 321 € : les principales inscriptions concernent la contribution aux divers fonds de péréquation (10 000 000 €) avec 9 000 000 € en matière de péréquation DMTO et 1 000 000 € en matière de péréquation CVAE. En second lieu, on retrace l'inscription de 1 500 000 € sur la ligne « dépenses imprévues de fonctionnement » et 100 000 € en intérêts moratoires.

3) Investissement (hors dette)

Recettes: 15 000 000 € pour le FCTVA, 100 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement créée par la loi de finances 2019 et 671 961 € pour le produit provenant des radars automatiques.

Dépenses : 1 000 000 € sur la ligne « dépenses imprévues ».

4) Dette

L'annuité de la dette pour 2023 est estimée à 14 000 000 € (= BP 2022) pour le remboursement du capital de la dette et 1 400 000 € d'intérêts liés aux emprunts en cours.

Les crédits nécessaires pour l'utilisation des contrats revolving privilégiés par le Département en raison de leur gestion particulièrement souple car remboursables à tout moment pour ajuster la trésorerie s'élèvent à 32 000 000 € contre 16 000 000 € au BP 2022 (en dépense et recette).

Enfin, les recettes d'emprunts de l'année nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement sont de 128 500 000 € (contre 105 000 000 € au BP 2022).

Autofinancement du BP 2023 :

L'autofinancement net est de 31 100 000 € et ne permet pas de couvrir intégralement le besoin de

financement des subventions d'investissement versées aux communes et aux tiers (proposées pour 40 881 855 €).

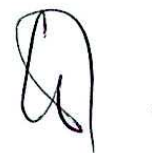
Le Département souhaitant disposer d'un autofinancement lui permettant de financer ses amortissements, pratiquera dans la limite de 29 000 000 € la neutralisation des amortissements.

*
* *

Le budget primitif 2023 s'élève à 819 100 000 € en mouvements réels (747 100 000 € pour le BP 2022) et à 113 700 000 € en mouvements d'ordre (108 700 000 € pour le BP 2022) soit un budget global de 932 800 000 € (855 270 000 € pour le BP 2022).

Je vous serais obligée, Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil départemental,



Marie-Pierre MOUTON